

Descriptif de formation

Mercredi 8 mars 2023 – 18h30 à 21h30

Valais – Ma déclaration d'impôts 2022 sans maux de tête

Thème

Comment déclarer mes impôts en tant que contribuable valaisan ?

Contenu

- Déclaration d'impôts 2022 : nouveautés
- Informations sur le nouveau droit de la famille ;
- Explications permettant de trouver les informations utiles sur le site Internet du Service cantonal des Contributions (SCC) en matière de frais maladie, valeur locative, frais d'entretien d'immeuble, dépenses professionnelles, etc ;
- Conseils d'utilisation du logiciel VS-Tax, qui permet la saisie sur ordinateur des données nécessaires à la taxation des personnes physiques.

Objectifs

Aider les contribuables valaisans à remplir leur déclaration d'impôts 2022

Animation

Nicolas Mathys, coordinateur de la formation et de l'information au Service Cantonal des Contributions

Public cible

Les contribuables valaisans

Participant.e.s

Limité à 12 personnes

Lieu

Syndicats chrétiens du Valais, Rue Porte-Neuve 20, 1950 Sion

Inscription

- Jusqu'au 8 février 2023 à l'Institut de formation ARC, Tél. 031 370 21 11 ou sur le site internet www.formation-arc.ch

Frais

Pour les **membres** des fédérations, les frais sont pris en charge de la manière suivante :

- **Syna** : 4 journées de formation/année ;
2 journées de formation pour les retraité.e.s et apprenti.e.s
- **transfair** / transfair Poste : 2 formations/année
- **SwissPersona**: max. CHF 1'000.- /année
- **SCIV**: max. CHF 450.-/année

Pour les **non-membres** : CHF 300.-